

luttons et communication

MENSUEL - EDITE PAR LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION, DE L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE (FTIAAC-CFDT)

La campagne d'action CFDT-CGT : il va falloir « ramer »

Après deux rencontres et des discussions longues et difficiles, la CFDT et la CGT sont parvenues à un accord lundi 17 septembre en vue d'une campagne d'action commune.

Cet accord représente formellement un succès de la stratégie de la CFDT. Il s'est fait sur ses positions: action sur des objectifs syndicaux précis et concrets, et non sur une plateforme "fourre-tout".

Mais il ne suffit pas que l'accord ait été conclu au sommet. Il faut qu'il se traduise concrètement, à tous les niveaux, par une mobilisation sur ces bases. Les militants et organisations CFDT, et d'abord dans les entreprises, vont avoir à "ramer" pour que ces campagnes se traduisent effectivement sur le terrain, et pour qu'elles ne soient pas déviées sur des objectifs qui ne seraient pas ceux de l'accord conclu.

Le bureau de la FTIAAC, pour sa part, se réjouit de cette décision CFDT-CGT. Il y a un an, nous regrettions que la confédération CFDT ait paru écarter l'idée d'une action d'ensemble, nationale et interprofessionnelle, qu'elle ait paru renvoyer toutes les initiatives au niveau des branches professionnelles et des syndicats en leur disant en quelque sorte: "Débrouillez-vous." Nous demandions précisément à la confédération qu'elle engage de grandes campagnes nationales, unitaires si possible, sur des thèmes prioritaires. La décision d'action qui est prise répond exactement à notre demande.

Nous appelons tous les militants et les sections des syndicats de la FTIAAC à s'engager dans cette action.

Le bureau fédéral

L'accord unitaire entre CFDT & CGT

C'EST UN ACCORD POUR L'ACTION.

Par le choix et la clarté des objectifs, le choix des formes de mobilisation, il rend possible l'obtention de résultats capables de rendre confiance aux travailleurs.

"Il n'y a rien de plus urgent et important aujourd'hui que l'action."

Ainsi s'ouvre la déclaration commune.

"L'été 1979 a vu s'aggraver la situation des travailleurs, des travailleuses et de leurs familles. La hausse accélérée des prix à la consommation et l'augmentation des cotisations sociales ont conduit à une baisse du pouvoir d'achat pour la majorité des salariés, baisse plus importante

pour les travailleurs payés au SMIC. Dans le même temps, les inégalités s'accroissent, le chômage augmente régulièrement pour atteindre des niveaux records et la précarité, l'instabilité de l'emploi se développent.

"Cette situation est inacceptable. Les décisions du gouvernement et du patronat conduisent notre pays dans la voie de l'affaiblissement économique et de la régression sociale. Leurs déclarations récentes, comme les concessions minimales qu'ils se déclarent prêts à faire, doivent être autant d'encouragements à l'action. L'action collective et l'unité d'action la plus large possible pour la satisfaction des revendications sont le meilleur moyen de faire changer cette politique."

UN ACCORD PORTANT SUR 3 OBJECTIFS:

"-L'augmentation des bas salaires et du SMIC, lequel devrait être porté à 2.700 F dans les meilleurs délais. Cette priorité prend sa place dans l'action pour la garantie et la progression différenciée du pouvoir d'achat dans le cadre d'une hiérarchie des salaires réduite selon les objectifs communs dans chaque branche.

-la réduction du temps de travail vers les 35 heures pour créer des emplois et vivre mieux. Cette priorité prend sa place dans le cadre de la lutte pour la défense de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

-le droit d'expression des travailleurs et d'information syndicale, priorité de l'action pour l'avancée dans la conquête de libertés et de droits nouveaux dans l'entreprise."

Ces trois priorités répondent aux vœux de la CFDT: l'efficacité syndicale exige des revendications claires, sur les questions urgentes, et permettant des résultats. Il faut éviter les catalogues "fourre-tout" autant que les coordinations hâtives. A tous les niveaux il s'agit de prendre le temps de traduire en revendications concrètes, adaptées, les trois objectifs choisis, et de rechercher les formes de mobilisation les plus appropriées.

UN DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'ACTION.

"Le développement de l'action mis au point par la CGT et la CFDT sur les trois

objectifs retenus implique l'engagement de toutes les organisations confédérées à partir des entreprises et des établissements. Il vise à mobiliser le plus grand nombre de travailleurs afin d'aboutir à des résultats dans les meilleurs délais et notamment avant la fin de l'année, d'une part au plan professionnel avec les employeurs privés et publics comme avec les chambres patronales, d'autre part au plan interprofessionnel avec le gouvernement et le CNPF, chacun en ce qui les concerne, pour le SMIC, la durée du travail et le droit d'expression des travailleurs.

"Les deux confédérations appellent à des arrêts de travail au cours des prochaines semaines dans les entreprises et les branches. Ces arrêts de travail dont la durée et la fréquence seront décidées sous la responsabilité des organisations confédérées dans des conditions qui permettent la participation la plus massive des travailleurs.

"Cette période sera mise à profit pour:

-rassembler les travailleurs sur les lieux de travail afin de préciser les revendications adaptées correspondant aux trois objectifs retenus et de les intégrer dans leurs revendications,

-intervenir sur tous les lieux de négociation: directions d'entreprises, chambres patronales, ministères,

-rechercher et mettre en oeuvre les modalités d'action les plus appropriées et l'unité d'action la plus large.

"Le développement de l'action, si le blocage patronal et gouvernemental sur ces trois objectifs prioritaires persiste, se fera dans un deuxième temps par:

-un renforcement de l'action engagée par les fédérations en direction de leurs interlocuteurs patronaux,

-l'organisation de manifestations interprofessionnelles sous la responsabilité des unions régionales.

"L'ensemble de ces initiatives permettra un approfondissement et un élargissement de l'action, une amélioration du rapport des forces et une conscience accrue des travailleurs de la nécessité et de la possibilité d'imposer des résultats à chaque niveau de négociation.

"Vers la fin octobre, les deux confédérations feront le point dans leurs organismes responsables respectifs, puis

ensemble, sur le déroulement du processus d'action engagé. D'ores et déjà, elles déclarent que si les conditions et la mobilisation du plus grand nombre de travailleurs sont réunies, elles envisagent de mettre en oeuvre une action nationale interprofessionnelle de grande ampleur pour faire déboucher les trois objectifs retenus."

LA DISCUSSION DE L'ACCORD CFDT-CGT.

Au début des discussions entre la CGT et la CFDT, le 14 septembre, il n'était pas évident que l'accord se ferait.

La CGT avait, au cours de sa semaine d'action (engagée par elle seule sans même informer ses partenaires), relancé l'idée d'une unité "à six, à cinq, à trois", mais en omettant d'évoquer la possibilité d'une unité à deux, CFDT-CGT, qui paraissait pourtant la plus plausible.

La commission exécutive de la CGT avait ensuite mandaté sa délégation qui devait rencontrer la CFDT pour:

- obtenir en préalable l'affirmation solennelle d'une opposition à tout "consensus social",
- empêcher qu'on revienne sur les polémiques et désaccords des derniers mois.

Disons tout de suite que la délégation CFDT a rejeté l'idée d'une déclaration préalable sur le consensus social: "Le refus du consensus se prouve par l'action et non par des déclarations. Notre opposition au gouvernement et au système capitaliste sont suffisamment connues. Si vous continuez à exiger ce préalable, c'est que vous nous faites un procès d'intention que nous refusons."

La CGT n'a pas insisté sur ce point. De son côté, la CFDT a été d'accord pour mettre sous le boisseau les polémiques.

Par ailleurs, il y avait entre les positions CFDT et CGT une divergence importante, qui portait sur les objectifs plutôt que sur les modalités d'action.

La CFDT ne cachait pas son hostilité à des objectifs trop généraux et "fourre-tout" (du genre "pouvoir d'achat, emploi, conditions de travail" sans beaucoup d'autres précisions). La volonté de la CFDT de donner la priorité à l'action syndicale sur l'action concernant le pouvoir politique explique cette hostilité.

Les actions "fourre-tout", dit-elle, ne visent pas à obtenir des résultats, à réaliser des changements, mais à attiser les mécontentements en vue d'un débouché purement politique.

En outre, la réponse à la crise ne peut pas être l'expression pêle-mêle de mécontentements souvent contradictoires. Les revendications prioritaires que l'on dégagera doivent correspondre à un projet de changement des rapports sociaux et du mode de développement.

La CFDT voulait donc que l'action nationale envisagée porte sur des objectifs précis, significatifs et permettant des résultats. Elle proposait deux thèmes prioritaires: d'une part bas salaires et SMIC, d'autre part réduction de la durée du travail.

La CGT, pour sa part, tendait à dire: dans la situation actuelle, les revendications sont évidentes, elles s'expriment partout sous des formes multiples. Ce qui compte, c'est le processus d'action contre le gouvernement et le patronat.

La partie la plus "dure" de la délégation CGT objectait à la CFDT: "Votre position mène à l'inefficacité par elle aboutit à négliger une grande partie de l'action revendicative au profit de thèmes qui parfois ne sont pas directement ressentis par les travailleurs de telle ou telle entreprise. Vous choisissez les revendications à la place des travailleurs, vous laissez de côté leurs revendications multiformes... Ce qu'il faut, c'est faire monter le mécontentement et pour ça organiser des actions nationales; les travailleurs seront alors en état de dire ce qu'ils veulent."

Cependant une partie de la délégation CGT se rendait compte de la difficulté qu'il y aurait à faire comprendre un refus des priorités d'action proposées par la CFDT et une rupture sur cette base, ainsi que des risques pour la CGT à maintenir son isolement.

C'est pourquoi Séguy a proposé une "suspension de séance" de trois jours pour pouvoir réunir la commission exécutive CGT - et donc modifier ou préciser le mandat qu'il avait. (A la CGT, la commission exécutive est un organisme large, comprenant notamment un grand nombre de responsables de province.)

On connaît le résultat final.

Précisons que, en ce qui concerne les modalités d'action, l'accord était pratiquement acquis dès le début de la rencontre, la C. T. s'étant publiquement prononcée pour de grandes actions d'ampleur nationale et de "grandes grèves", et la CGT de son côté ayant accepté l'idée d'un processus progressif permettant d'éviter les journées d'action sans préparation et sans lendemain.

UN ACCORD QUI RENOUVELLE L'UNITE D'ACTION

Depuis un an, l'unité d'action CFDT-CGT était dans une mauvaise passe. L'accord conclu peut permettre de régénérer le contenu de l'accord CFDT-CGT de 1974. Il s'agit d'avoir une pratique unitaire qui évite à la CFDT de se rallier à contre-cœur, comme elle l'a fait parfois dans le passé, à la position CGT (ces fameuses "grand-messes", ces journées "fourre-tout" que nous avons critiquées), parce que nous ne voulions pas apparaître comme ceux qui refusent l'action.

Il s'agit d'avoir une pratique d'action unitaire où nous n'abandonnions pas nos perspectives propres et notre stratégie.

UN ACCORD DONT L'APPLICATION DEPEND EN GRANDE PARTIE DES MILITANTS CFDT

Le tour d'horizon effectué avant et après la conclusion de l'accord dans les différentes branches d'activité montre que des difficultés réelles avec la CGT existent dans de nombreux niveaux intermédiaires et à la base.

Par ailleurs, la CGT s'efforcera sans doute d'inciter à l'élaboration de plateformes générales, "fourre-tout", vagues. Il convient donc:

-de commencer par donner notre propre analyse de l'accord CGT-CFDT et de ne pas laisser la CGT seule en donner l'interprétation (et cela y compris dans des entreprises et établissements où la CFDT n'est pas implantée)

-de combattre l'idée, exprimée tant par certains militants CGT que par des commentateurs de droite, que la CFDT est sur des positions plus "modérées", plus "ouvertes" aux tentatives de séduction du pouvoir; ce n'est vraiment pas de cela qu'il s'agit, à nous d'en faire la preuve par notre activité;

-de veiller à ce que l'application de l'accord, tant dans les revendications que dans les formes d'action, soit bien conforme à son esprit,

-d'organiser à l'intérieur des syndicats et fédérations une circulation réelle de l'information sur tout ce qui sera mis en oeuvre de manière à disposer fin octobre de notre propre analyse de l'application de l'accord, avant d'envisager des actions plus globales.

LUTTES ET COMMUNICATION. Mensuel. Le numéro: 3 francs. Abonnement (un an): 20 francs. Rédaction, abonnements: 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris.

Directeur de la publication: Michel Rey. Imprimé à la CFDT, 26 rue de Montholon, 75009 Paris. Numéro de commission paritaire: 1422-D-73.